



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



DOSSIER : EUTHANASIE

Questions autour de la faim de vie et de l'euthanasie

Questions around the end/hunger of life and euthanasia

**C. Hazif-Thomas (psychiatre, chef de service de l'intersecteur de psychiatrie de la personne âgée)^{a,*},
R. Grange (gériatre, chef de service de médecine gériatrique)^b, P. Thomas (médecin psychogériatre)^c**

^a EA 4686, éthique, professionnalisme et santé, UBO Brest, CHRU de Brest, CH Bohars, 29820 Bohars, France

^b CH de Port-Louis, 56290 Port-Louis, France

^c Les jardins de Cybèle, 86000 Poitiers, France

MOTS CLÉS

Éthique ;
Euthanasie ;
Bioindividu ;
Vulnérabilité ;
Suicide assisté ;
« Autruicide »

Résumé Poser la question de la fin de vie en contraste avec celle de la faim de vie peut paraître provocant dans le débat actuel ouvrant la possibilité d'encadrer la demande d'euthanasie. Il est pourtant légitime de revenir sur les interrogations tant philosophiques que juridiques que cette question rencontre. Il importe aussi d'accepter de regarder les enjeux éthiques et les conséquences humaines de la médecine du bio-individu qui risquent de neutraliser la personne malade jusqu'à annihiler sa singularité, celle d'un être qui se sait mortel mais n'a pas le droit de demander à la collectivité sa mort programmée. La demande euthanasique voit son expression de plus en plus médicalisée et prendre la forme de plus en plus annoncée du suicide assisté. Attention alors à ne pas assister à la consécration d'un « autruicide ».

© 2014 Publié par Elsevier Masson SAS.

KEYWORDS

Ethics;
Euthanasia;
Bio-individual;
Vulnerability;

Summary Raising the question of the end of life in contrast to the hunger of life could seem challenging in the current debate, opening the possibility of supervising the euthanasia request. Yet, it is legitimate to reconsider the philosophical and legal questions that this issue underlines. It is also important to accept to look at the ethical and human implications of bio-individual medicine, which may neutralize the ill person and even annihilate his/her singularity; that of

* Auteur correspondant.

Adresses e-mail : cyrilhazif.thomas@chu-brest.fr (C. Hazif-Thomas), raphael.grange@hopitalportlouis.com (R. Grange).

Assisted suicide;
Pseudo-suicide

a person conscious of his/her mortality but who is not allowed to request the community to program his/her death. The euthanasia request has become increasingly medicalized and has taken the form of an increasingly announced assisted suicide. One should therefore be careful to avoid the consecration of a "pseudo-suicide".

© 2014 Published by Elsevier Masson SAS.

Alors qu'est posée par un comité de citoyens [1], comme base de discussion actuelle, que la question de la mort est (encore) taboue dans notre société, que penser de la perspective, en lien avec la volonté du nouveau gouvernement¹ [2], d'autoriser l'euthanasie, sous certaines conditions restant à préciser? Pourtant, cette mort fait l'objet depuis de nombreuses années de réflexions littéraires, artistiques² [3], et culturelles; de même, elle reste l'objet d'intenses préoccupations et expériences familiales et sociales, voire spirituelles. Marie de Hennezel et Bertrand Vergely rappellent dans leur livre « Une vie pour se mettre au monde » que « Notre mortalité, notre vulnérabilité nous protègent. La vie nous conserve en nous exposant » [3].

Toutefois, chacun reste le nez collé à la mort, alors que la phénoménologie, illustrée par des auteurs comme Minkowski et Pélicier [4], nous a appris que seule l'après-mort ouvre encore l'avenir. Ne pouvant nous décoller de ce qui est encore vécu comme un échec, le psychanalyste Harold Searles remarque que « Lorsque quelqu'un que nous connaissons meurt, nous avons tendance à blâmer d'autres personnes que nous-mêmes, au lieu de considérer la mort comme quelque chose qui fait partie naturelle de notre existence » [5]. Allons-nous, à défaut d'une réflexion commune suffisamment consistante, vers le blâme organisé des « pro- » ou des « anti-euthanasies » selon le projet qui sera finalement retenu?

Autodétermination

Peut-on encore s'enrichir de la faim de vie que la fin de vie incarne? Il s'avère, si l'on s'organise pour en hâter l'avènement, que cette « bonne mort » revendiquée reviendrait peut-être à affirmer qu'une vie ne vaut plus la peine d'être vécue? S'agirait-il de « terminer » une vie qu'en l'état on dénomme fin de vie, au nom d'une autodétermination ambitionnée comme reflet d'une dignité³ privée essentielle [6,7], mais qu'on voudrait voir cautionnée par la science à son niveau le plus public? Certains auteurs

s'interrogent ici sur le pseudochoix qui nous serait proposé de fait entre euthanasie et privation de tout droit à l'autodétermination [8]. Quant à celle-ci, les Anciens comme Furetière la définissaient comme l'« État naturel de l'homme, dans lequel il exerce tous les mouvements de sa volonté », et pour l'Académie française à l'époque de l'ancien régime, s'autodéterminer c'est avoir en tête « Le pouvoir que l'âme a de se déterminer au choix d'une chose ou d'une autre, de faire ou de ne pas faire. Dieu a donné la liberté à l'homme » [9].

Ainsi, cette limite à l'autodétermination des Anciens est en passe de disparaître, comme le fait de mourir à la maison, ou de continuer à intégrer l'expérience de la mort comme un événement spirituel, ce qui la différencie de celle de la naissance (événement biologique) selon ce qu'en a dit Minkowski dans sa méditation du temps vécu [10]. De façon plus contemporaine, le Pr Bertrand M. [11] considère que la dignité peut être considérée comme le principe fondateur des droits de l'homme, la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne précisant que la dignité est la base des droits fondamentaux⁴ [12]. L'être humain baigne dans une mouvance relationnelle complexe, et l'autodétermination pose la question de la liberté de choix, ainsi que les bases sur lesquelles elle s'établit. La récente commission citoyenne prend sur elle de définir l'interruption de vie librement consentie comme un suicide assisté. La liberté et l'autonomie de ce consentement sont toutefois au moins aussi fondamentales à définir que les conditions techniques de l'application du processus interruptif, ce que l'évolution de l'opinion actuelle souhaite voir confirmer non plus d'abord par le jeu parlementaire classique que par celui de la démocratie directe, dite sociale, que le Parlement se devrait de valider, comme cela a déjà été réalisé sur d'autres questions (accord sur la sécurisation de l'emploi ou accord sur la formation professionnelle) [13].

Alors que les débats sur la fin de vie marquent l'actualité, ils n'en témoignent pas toujours d'une réflexion éthique approfondie. S'en dégage plutôt une vision individualiste plutôt marquée par une critique du corps médical regardé comme détenteur de trop de pouvoir décisionnel, taxé de toute-puissance, sur les questions de limitation ou d'arrêt de traitement en fin de vie. Anticiper sa vieillesse vers une

¹ Le premier ministre de l'ancienne majorité avait bloqué le débat au Sénat au nom d'arguments plus religieux que politiques, selon Jacques Le Guyader [1].

² Sur l'art de mourir et l'art de mourir comme dimension de l'esprit chrétien, voir Tenenti Alberto [3].

³ Au plan juridique, nous renvoyons à la déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 qui ajoute la notion de dignité à celles de liberté et d'égalité présentes dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Selon la philosophie d'Emmanuel Kant, la dignité est une caractéristique intrinsèque de l'homme en général et il est possible de parler d'égale dignité, d'où il ressort que les hommes sont tous également respectables, voir [7].

⁴ C'est peu à peu dans l'histoire contemporaine que les libertés fondamentales ont acquis leur droit de cité en France, constitutionnellement garanti, d'où leur brevet de droits fondamentaux; il s'agit aussi d'un « concept inhérent à l'État de Droit, d'origine allemande, consacré par le Conseil constitutionnel le 22 janvier 1990, et qui désigne les droits essentiels de l'individu garantis par la Constitution ou un engagement international (traité de Nice) », selon [12].

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/3326096>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/3326096>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)